

# Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du LUNDI 13 AVRIL 2015

Sur convocation en date du 04 avril 2015 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le lundi 13 avril 2015 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, M<sup>me</sup> PROTAT, M<sup>me</sup> LEVERT, M AUMONT, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M<sup>me</sup> DESRAT, M<sup>me</sup> MICHEL, M<sup>me</sup> CHARLOIS, M. MARTIN, M. FEVRE, M<sup>me</sup> PERRARD, M<sup>me</sup> PASQUIER, M. NONOT, M<sup>me</sup> CHERRIOT, M. PETIT, M<sup>me</sup> MARNAT, M. BUGNOT, Formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Christophe PETIT.

## **APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :**

Le compte-rendu de la séance du 26 Janvier 2015, publié et affiché en son temps, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

## **④ Installation d'un nouveau conseiller municipal, révision des Commissions Communales**

Suite au décès de M. GIBOULOT, il convient de compléter le Conseil Municipal par le candidat venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste concernée.

M. le Maire informe donc que sur cette liste, les personnes suivantes ont successivement démissionné :

M. Marc BONNECUELLE, Mme Antoinette DUTRONQUAY,

M. Alexandre BOISSON et Mme Laëtitia FRENOY.

M. Jany BUGNOT venant ensuite dans l'ordre de la liste, a accepté ce mandat. M. le Maire procède donc à son installation dans les fonctions de conseiller municipal.

### *Modifications des Commissions Communales :*

Suite à l'installation de M. Jany BUGNOT, il est proposé de modifier les Commissions Communales comme suit :

- Nouveau délégué auprès de la Sécurité Routière : M. Jany BUGNOT par 19 Voix POUR.

### **Composition des commissions : Pas de modifications**

<b>Intitulé de la Commission</b>	<b>Membres du Conseil Municipal</b>		
<b>Commission FINANCES</b>	- M. AUTREAU - M. HEMBISE - Mme PROTAT - Mme LEVERT	- M. AUMONT - Mme MICHEL - M. MARTIN - M. FEVRE	- M. DEFAUX - Mme CHARLOIS - M. PETIT - Mme CHERRIOT
<b>Commission TRAVAUX/VOIRIE/ BIENS / URBANISME</b> <b>Vice-Président : M. HEMBISE</b>	- Mme PROTAT - Mme LEVERT - Mme PASQUIER - M. TONIUTTI (pour église)	- M. MARTIN - M. FEVRE - M. DEFAUX	- Mme MICHEL - M. AUMONT - M. PETIT
<b>Commission ANIMATION / COMMUNICATION / PATRIMOINE</b> <b>Vice-Présidente : Mme LEVERT</b>	- Mme HEMBISE - Mme CHARLOIS - Mme PASQUIER - M. NONOT - M. FEVRE - M. MARTIN - Mme DESRAT	- Mme JAPPAIN - M. BERTIN - Mme PERRARD - Mme MILLON - M. MILLION - Mme HENRIQUES - M. ANDRE	- Mme MARNAT - Mme LEBON - Mme DUTRONQUAY - Mme KERRABI - M. TONIUTTI - M. AUMONT
<b>Commission CADRE DE VIE / TOURISME</b> <b>Vice-Présidente : Mme PROTAT</b>	- Mme PROTAT - Mme CHARLOIS - Mme PASQUIER - Mme LEVERT - Mme HEMBISE M-L		- M. TONIUTTI - Mme MICHEL - M. MILLON C. - Mme MILLON L. - Mme DESRAT

Un groupe de travail spécial doit être formé concernant le projet des aires de jeux. Les commissions Travaux, Animation et Cadre de vie vont se réunir et constituer une équipe avec les membres intéressés faisant partie du Conseil ou extérieur.

### ⊗ **Validation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics,**

Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics a été transmis par voie électronique à chaque conseiller. La réalisation de ce plan est obligatoire et fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. L'étude est aujourd'hui terminée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le PAVE tel que présenté, décide de le transmettre pour avis conforme à la sous-préfecture, à la commission consultative départementale pour la sécurité et l'accessibilité et au conseil départemental.

### ⊗ **Convention avec le Département de la Marne concernant l'archivage électronique,**

La commune de St Just-Sauvage dématérialise ses documents (délibérations, arrêtés, flux comptables et budgétaires) via un tiers de télétransmission, la SPL-Xdemat. Ce tiers doit rendre à la collectivité ses archives en fin d'année. Ce service est payant au coût de 100 € par an. Mais le Département de la Marne et la SPL-Xdemat ont conclu une convention afin de permettre aux collectivités de moins de 2000 habitants, de bénéficier gratuitement des services d'archivage électronique du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE le Maire à signer la Convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de la Marne.**

### ⊗ **Gestion des cours d'eau et des noues de la commune,**

M. HEMBISE présente la lettre de mission qui a été transmise à chaque conseiller avec la convocation. Cette note de cadrage a pour but de mettre en place un groupe de travail afin d'évaluer l'état des noues sur la commune et les actions à mettre en place pour traiter les éventuels dysfonctionnements relevés. Le problème de l'écoulement et des crues doit être traité dans sa globalité.

Liste des personnes désirant faire partie de ce groupe de travail :

- |                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| - M. BUGNOT Jany      | - M. PETIT           |
| - M. AUMONT Michel    | - M. TONIUTTI        |
| - Mme PERRARD Valérie | - M. CHERRIOT Yvon   |
| - Mme CHARLOIS Denise | - M. MIGNOT Philippe |
| - Mme CHERRIOT Annick | - M. DUPONT Francis  |
| - Mme LEVERT Marie    | - M. Miguel PROTAT   |

### ⊗ **Création de postes pour avancement de grade,**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avancement de grade à l'ancienneté de 2 agents techniques de la commune à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 :

- M. José CHANOIR : adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe
- M. Marc DOUÉ : adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les avancements de grade cités et crée les postes nécessaires.

### ⊗ **Subventions aux associations pour 2015,**

<i>Associations</i>	<i>Subv. 2015</i>	<i>Associations</i>	<i>Subv. 2015</i>
SOS ROMILLY CHIENS	1 156 €	Maison des Jeunes et de la Culture	500 €
A.F.M.	100 €	Mondement 1914	50 €
C.F.A. Aube	130 €	Racing Club de Saint André	600 €
Comité du Personnel Communal	2 728 €	Secours Populaire Français	500 €
Coop. Scolaire École Maternelle	1 000 €	Sté de Chasse de Sauvage	100 €
Coop. Scolaire École Élémentaire	2 375 €	Sté de Chasse de St Just	100 €
F C MORGENDOIS - ASSJS	1 600 €	Ambiance Fitness	400 €
F.N.A.C.A.	100 €	L'espoir canin	500 € + 300 € excep.
La Prévention Routière	50 €	Road and Race	200 € + 250 € excep.
Les amis de nos églises	50 €	Maison Famille rurale Semur en Auxois	65 €
M. C. C. A.	170 € + 350 € excep.		

### @ Compte administratif 2014 du budget général et du budget du lotissement

Compte Administratif COMMUNE		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	510 830,77 €	863 618,28 €	+ 352 787,51 €
	Résultats antérieurs		633 829,09 €	+ 633 829,09 €
	Résultat à affecter			<b>986 616,60 €</b>
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2013	198 827,69 €	382 810,22 €	+ 183 982,53 €
	Solde antérieur		32 329,47 €	+ 32 329,47 €
	Résultat à reporter			+ 216 312,00 €
<b>Restes à réaliser au 31.12.2014</b>	Investissement	704 770,00 €	/	- 704 770,00 €
<b>Résultats cumulés</b>		<b>1 414 428,46 €</b>	<b>1 912 587,06 €</b>	<b>+ 498 158,60 €</b>

Compte Administratif Budget lotissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2014	60 948,50 €	117 583,72 €	56 635,22 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>56 635,22 €</b>
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2014	60 948,50 €	4 313,28 €	-56 635,22 €
	<b>Résultat à affecter</b>			<b>-56 635,22 €</b>
<b>Résultats cumulés</b>		<b>121 897,00 €</b>	<b>121 897,00 €</b>	<b>0 €</b>

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion pour le budget général et le budget annexe du lotissement, dressés pour l'exercice 2014 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### @ Affectation des résultats

Le Conseil Municipal constate un excédent de fonctionnement du compte administratif 2014 d'un montant de 986 616,60 €.

La section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un solde d'exécution globale de + 216 312,00 €
- Un solde des restes à réaliser de - 704 770,00 €

entraînant un besoin de financement s'élevant à - 488 458,00 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget de l'exercice 2015, l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves : financement de la section d'investissement :	<u>488 458,00 €</u>
- report en section de fonctionnement : (ligne 002 en recettes)...	<u>498 158,60 €</u>

### ⊙ **Vote des taux des taxes locales**

La Commission Finances propose au Conseil Municipal **de ne pas modifier les taux** des 4 taxes locales applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux et augmentées forfaitairement de 0,9 % pour l'année 2015. Le produit des impositions s'élèvent à 260 022 € soit 20 % du budget de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le maintien des taux suivants :

- **Taxe d'habitation : 9,60 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 12,85 %**
- **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 12,78 %**
- **Cotisation Foncière des Entreprises : 10,14 %**

### ⊙ **Budget primitif 2015 du budget général et du budget du lotissement,**

Le Budget Primitif 2015 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 285 298,00 €      Section d'Investissement : 1 359 470,00 €

Le budget est voté par 19 Voix POUR.

Le budget 2015 du lotissement est équilibré comme suit :

Section de Fonctionnement : 767 659,00 €      Section d'Investissement : 767 659,00 €

Le budget est voté par 19 Voix POUR.

### ⊙ **Informations**

**Motion de soutien contre la fermeture d'une classe de l'école élémentaire** : L'Inspection académique prévoit de retirer un poste à l'école élémentaire de St Just-Sauvage pour la rentrée 2015/2016, ce qui engendrera la fermeture d'une classe.

Considérant les intérêts de la population et des parents d'élèves et les dégradations des conditions d'apprentissage des fondamentaux en cas de fermeture de classe, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE à la fermeture d'un poste à l'école élémentaire de Saint Just-Sauvage pour la rentrée 2015 / 2016**

**Etat d'avancement des travaux de la mini-crèche** : le vide sanitaire est terminé. Les travaux de construction du bâtiment devraient débuter fin avril pour se terminer fin juin. L'ouverture est programmée pour le mois de septembre. L'Association *People and Baby* se chargera du fonctionnement de la crèche, du recrutement du personnel et des inscriptions des enfants. Le recrutement se fera en priorité sur des personnes de notre secteur géographique et portera sur un responsable et trois personnes possédant le CAP Petite Enfance. Les inscriptions des enfants n'ont pas encore débuté. La crèche est prévue pour 10 places à temps complet. Dans le cadre de son subventionnement, la Caf exige de la collectivité un taux de remplissage supérieur à 70 %.

**Augmentation du prix de l'eau** : La Communauté de Communes du Pays d'Anglure a décidé une augmentation du prix de l'eau potable. L'abonnement annuel va ainsi passer de 42,95 à 47,40 € HT et le tarif au m<sup>3</sup> de 0,7218 € à 0,76 € HT, soit une augmentation de 8,27 € pour une facture de 100 m<sup>3</sup>.

Concernant l'assainissement collectif, les tarifs sont également revalorisés.

Le prix de l'abonnement passe de 29 € HT à 40 € HT et le tarif au m<sup>3</sup> de 0,55 € à 0,70 € HT, soit une augmentation de 21 € pour une 100 m<sup>3</sup> facturés.

## Augmentation de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères et travaux sur la déchetterie

Une nouvelle mise aux normes des quais et des accès est nécessaire sur la déchetterie de Saron sur Aube. Le coût des travaux est de 250 000 €. Il est donc prévu une augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères qui va passer de 13,30 % à 15,50 %, appliqué sur la base de la taxe foncière.

### Questions diverses.

Mme CHARLOIS : demande que des cailloux soient remis sur le trottoir de la rue Henri Barbusse, entre l'ancien café et l'école.

-informe que le syndicat scolaire de Sézanne (SMIS) n'a pas voté d'augmentation des participations des communes pour 2015.

Mme PERRARD : demande l'état d'avancement du dossier de PLU.

*M. AUTREAU informe que le dossier n'a toujours pas avancé et que la CDCEA refuse les propositions de suppression de zone AU faites par la commune.*

M. MARTIN : demande à faire avancer rapidement le dossier des aires de jeux. Il souhaite qu'un groupe de travail soit immédiatement constitué. Il a demandé des devis d'exemples de réalisation à une société. Le plus petit projet dépasse les 20 000 € HT auquel il faut rajouter une clôture de 1m de haut à 130 € le ml.

Mme PROTAT souhaite que des réunions de la Commission Cadre de Vie et Animation aient lieu au préalable pour que le sujet soit vu en Commission et que les membres extérieurs en prennent connaissance et puisse se porter volontaire pour constituer le groupe de travail.

M. BUGNOT : souhaite que des panneaux de signalétique soient installés dans la commune.

*M. AUTREAU informe que ce projet est en cours mais nécessite un approfondissement pour être en règle avec la problématique de l'accessibilité de la voirie aux personnes à mobilité réduite.*

- demande l'acquisition de nouvelles chaises pour la petite salle de la MJC qui sont vétustes et inconfortables.

*M. AUTREAU informe que la dépense est prévue au budget de la commune pour 2015.*

Mme MARNAT : informe que des gravats et des déchets ont été déposés le long de l'ancienne ligne SNCF.

Mme MICHEL : informe que les projets de voies vertes et de chemins de randonnées peuvent être subventionnés dans le cadre du fonds d'aide de l'Europe par l'intermédiaire du Pays. Il serait peut-être opportun de travailler sur un dossier cohérent pour créer des chemins piétons et cyclistes sur la commune et les relier à la future vélo-voie du Canal de la Haute-Seine.

Mme PROTAT : la Commission Fleurissement organise un **1<sup>er</sup> Troc aux Plantes le JEUDI 14 MAI 2015.** Elle informe que le Centre de Loisirs est désormais intégralement organisé par la Communauté de Communes du Pays d'Anglure.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 23 H 15.

Vu, le secrétaire de séance  
Christophe PETIT



Vu, le Maire  
James AUTREAU.

